



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

Service des Affaires Maritimes et du Littoral
Unité encadrement et Contrôle des activités maritimes

cadre réservé à l'administration

Date d'envoi :

N° d'arrivée :

DEMANDE D'EMPLOI D'UN FILET FIXE

calé sur la grève dans la zone de balancement des marées

dans le département du Pas-de-Calais

(référence : arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié)

Le demandeur doit être majeur au moment du dépôt de la demande.

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera retenue

Demander :

Renouvellement

Première demande

NOM Prénom :

Date de naissance à N° Département :

Domicile :

Code postal : Commune :

Profession :

Tél. : Adresse email :

Filet

Type de filet (poche, droit, trémail) :

Longueur (50 mètre max) : Hauteur (2 mètres max) :

Commune :

La demande doit parvenir soit :

par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) entre le 1er octobre 2022 et le 1er novembre 2022 à l'adresse indiquée ci-dessous et accompagnée d'une copie recto et verso de la carte d'identité du demandeur mentionnant son adresse exacte actuelle (si l'adresse n'est plus valable, la justifier par une facture eau, électricité ou autre) et d'une enveloppe (format A5 = 21 x 14,8 cm) affranchie pour lettre de 20 à 50 gr et complétée à l'adresse du demandeur

ou en remplissant le dossier sur internet à l'adresse suivante :

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/filet-fixe-62-2023>

Les autorisations sont délivrées par ordre d'arrivée des demandes

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ARRIVE AVANT LE 1er OCTOBRE ET APRES LE 1ER NOVEMBRE SERA REFUSE

Fait à, le

signature du demandeur